

AFRICA INITIATIVE PROGRAMME

« *RAPPORT DE LA SENSIBILISATION DES JEUNES FILLES FEMMES sur leurs rôles DANS LE PROCESSUS ELECTORAL* »



Activité tenue à CounterPart International

Le 16 novembre 2018

De 11h à 13h30'



Table of Contents

Africa Initiative Programme,	3
Introduction.....	4
Objectifs	4
Déroulement des activités et résultats	5
Loi électorale : Opportunité, défis et piste de solution	5
L’absence de volonté des partis de placer les femmes sur leurs listes.....	5
L’absence de quotas de femmes.....	5
L’exclusion des femmes de la direction des entités territoriales décentralisées (art. 199-206 et 215 à 222)	5
La condition d’éligibilité du diplôme	5
La condition d’éligibilité financière	6
Rôles des jeunes filles et femmes dans le processus électoral	7
REALISATION	7
Conclusion	8
ANNEXES	9



Africa Initiative Programme,

AIP en sigle est une Organisation Non Gouvernementale de développement qui a vu le jour en 1998 à Nairobi au Kenya grâce à la conscientisation des personnes de bonne volonté. Elle est enregistrée en République Démocratique du Congo et est autorisée à œuvrer dans tous les territoires de la RDC par la lettre N°JUST.G.S./20/821/2003. Sur invitation de la MONUSCO/Ituri, elle a eu à organiser plusieurs formations en faveur des acteurs en conflit de l'Ituri précisément dans le cadre de l'Assemblée Spéciale intérimaire, organe dirigeant du district de l'Ituri en période de crise. Elle a aussi pu faire différentes activités de promotion des droits des jeunes filles congolaises.



Introduction

En République Démocratique du Congo, comme dans la plupart des pays du monde, la situation de la femme et la jeune fille demeure précaire. Les rapports sociaux entre femmes et hommes sont caractérisés, selon les pays, par des inégalités plus ou moins marquées, notamment en matière de représentation politique et d'accès aux postes de décision, de niveaux de salaires et d'accès à des emplois diversifiés, de partage des fonctions dites « reproductives » (sphère domestique : soins aux enfants, repas, ménage, etc.)¹.

D'après les Nations Unies, partout dans le monde, les violences à l'égard des femmes constituent une entrave majeure au développement humain et les Etats sont amenés à légiférer sur cette question. Cependant, il est évident que les pays qui ont connu des avancées dans la promotion et la protection de la femme, de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes, connaissent une avancée significative de leur développement humain, y compris du point de vue économique².

Aussi s'avère-t-il que la connaissance limitée de la plupart des jeunes femmes sur les mécanismes de gestion de la chose publique et autres questions connexes (les droits de l'homme, la gouvernance participative, le contrôle citoyen...) est tout aussi à la base de leur résistance au changement malgré les différents projets mise en œuvre pour leur participation effective et responsable à la gestion de la chose publique en général.

Le nombre des jeunes femmes informées sur le processus de définition, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des politiques publiques locales est insignifiant.

Etant sous informées sur les effets positifs de la décentralisation garantie par la constitution du 18 février 2006 et toute la série de lois de 2008 en la matière, en dépit des instruments juridiques internationaux au sujet du droit à la participation, la population (jeunes et jeunes femmes y compris) ne participe généralement qu'inconsciemment ou pas du tout aux processus de démocratisation des entités territoriales décentralisées.

D'où l'intérêt de cette journée sur les rôles des jeunes filles avant, pendant et après le processus électoral 2018-2020 en cours en vue d'une nette amélioration de son implication tant quantitative que qualitative à la gouvernance locale. Ce projet s'inscrit donc dans cette perspective.

Objectifs

- *Objectif global*

Contribuer à l'amélioration de la participation des jeunes femmes et filles dans la gouvernance de la RDC.

- *Objectifs spécifiques*

1. Renforcer les capacités de 50 jeunes filles et femmes sur le processus électoral ;
2. Promouvoir la participation politique effective des jeunes filles au sein des communautés locales de Kinshasa.

¹ Association Adéquations : Chiffres et données sur les inégalités femmes-hommes, in <http://www.adequations.org/spip.php?article363> 2 UNDP, Human Development Report 2016,

² Human Development for Everyone, New York, 2016. Les indices présentés dans le graphique (indice de développement du genre et indice de développement humain) relatifs à la RDC sont repris et développés dans la suite du chapitre.



Déroulement des activités et résultats

L'activité a duré 2 heures 30 minutes et elle a été animée par :

- **Mme Annie BAMBE de Formatrice des candidates au sein de la NDI ; et**
- **Mr Jean-Felix MWEMA NGANDU de BUSWE INSTITUTE**

Elle a eu deux sous thèmes. D'abord : « Loi électorale : opportunités, défis et piste de solution » puis « Rôles des jeunes filles et femmes dans le processus électoral ».

Loi électorale : Opportunité, défis et piste de solution

La loi électorale révisée n'améliore pas la participation politique au contraire elle augmente les obstacles à la participation politique de cette dernière. Quelques obstacles ont été soulevés, à savoir :

L'absence de volonté des partis de placer les femmes sur leurs listes

Malgré les multiples projets introduits au gouvernement en vue d'équilibrer la représentation des femmes dans les institutions et d'améliorer la parité en accentuant l'approche genre dans les établissements des listes électorales que dans l'attribution des sièges.

L'article 13 du projet disait : « chaque liste est établie en tenant compte de la représentation homme-femme et de la promotion de la personne vivant avec handicap. Dans une circonscription de plus de dix sièges, un tiers des candidats présentés sur une liste doit être de l'autre sexe » et l'article 22 prévoyait pour la première fois une sanction en cas de non-respect : « une liste présentée par un parti politique, un regroupement politique ou une candidature indépendante est déclarée lorsqu'elle ne satisfait pas aux prescrits pas aux prescrits de l'article 13, alinéa 4 de la présente loi.³

En effet, la sanction du non recevabilité réservée en cas de non-respect de cet article constituait un progrès appréciable qui malheureusement a été balayé sans difficulté par les honorables des deux sexes.

L'absence de quotas de femmes

D'autres dispositions du projet visaient à renforcer la représentation de la femme conformément à l'article 13. L'introduction de quotas de femme sous la forme de sièges réservés aux meilleures perdantes constituait également un progrès dans la parité. Mais elle a été réduite en néant, une majorité parlementaire ayant rejeté un système qui a pourtant permis aux pays voisins de la RDC de conduire plus de 30% de femmes dans les institutions.

L'exclusion des femmes de la direction des entités territoriales décentralisées (art. 199-206 et 215 à 222)

L'absence d'élection des chefs des ETD Chefferies est un grand obstacle à la participation politique des femmes maintenu dans la loi révisée et est fortement discriminatoire envers les femmes puisque les chefs coutumiers sont quasi exclusivement des hommes.

La condition d'éligibilité du diplôme

L'introduction de la nouvelle condition d'éligibilité dans la loi révisée qui n'était pas inscrit dans la loi de 2006 ni dans la modification de 2011 exigeant aux candidats de fournir une photocopie certifiée conforme d'un titre scolaire ou académique.

³ Rapport rien pour les femmes



- Diplôme d'études universitaires ou supérieures pour le candidat à la présidence, à la députation, au sénat, à la province, au gouvernement et vice-gouvernement, au conseil urbain et municipal, à la Mairie et à la commune.
- Diplôme de fin d'études secondaires pour le candidat conseiller de secteur et de chefferie et le candidat chef de secteur et adjoint.

La situation de la jeune fille dans les circonscriptions rurales mais aussi urbaines est telle que cette dernière est déscolarisée plus tôt contrairement au jeune garçon. De même, les inégalités de chance entre sexe persistent notamment l'accès difficile de la jeune fille aux études (secondaires comme supérieures) est encore signification de nos jours et d'autres discriminations que sont les jeunes filles et femmes qui diminuent leurs possibilités d'accès aux fonctions électives.

La condition d'éligibilité financière

De façon considérable, la loi aggrave une autre condition d'éligibilité celle du dépôt d'une caution « frais de dépôt de candidature non remboursable » dont le montant a été multiplié par 5 ou même par 10.

Ladite condition va à l'encontre des progrès de la parité dans les institutions nationales, provinciales et locales puis que d'aucun ignore que les femmes en générale et particulièrement celles rurales ne disposent pas d'accès financiers que les hommes ; cette situation fait voir l'accès réduit des femmes à la gestion de la chose publique.

Au regard de ces obstacles qui donne du dos à l'article 14 qui stipule : « la femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions ».

Les jeunes filles, femmes et toute autre personne soucieuse de l'approche genre, doivent :

- Utiliser le droit constitutionnel inscrit à l'article 162 al.2 : « toute personne peut saisir la cour constitutionnelle pour inconstitutionnalité de tout acte législatif ou réglementaire » ;
- Définir une stratégie et mobiliser les moyens pour atteindre l'objectif d'au moins 30% de femmes élues lors des élections locales, malgré les obstacles mis sur leur route par la loi électorale révisée et sexiste ;
- Se mobiliser contre la loi révisée sexiste qui bloque les progrès de la participation politique des femmes pour les années aussi les décennies futures.

Les défis étant obstacles de la loi révisée les jeunes filles et les femmes doivent :

- Les jeunes filles et femmes doivent s'intéresser à la gestion de la chose publique ;
- Les jeunes filles et femmes doivent adhérer les partis politiques ;
- Les jeunes femmes doivent refuser d'être instrumentalisées, elles doivent donc se former et s'informer sur la gestion de la chose publique
- Les jeunes filles doivent se prendre en main, avoir confiance en elles et fermer les oreilles à tous stéréotypes,
- Les jeunes filles doivent participer aux campagnes électorales prochaines pour juger le candidat utile et devront aller voter le jour des élections
- Les jeunes filles doivent maintenir une certaine limite avec les collègues afin d'imposer un respect, afin de réduire le chantage surtout lorsqu'on recherche une promotion ;
- Elles doivent trouver des mentors qui impactent le monde politique
- Pour celles convaincues d'être candidate, elles doivent se renseigner, se former et s'informer sur le processus électoral.



- Il a été rappelé aux femmes qu'elles doivent soigner leurs vies privées, faire attention aux postes sur Facebook comme des messages et photos en privée en vue d'éviter tout dénigrement ;
- Elles doivent être très actives à la vie politique.

Rôles des jeunes filles et femmes dans le processus électoral

Rares sont les jeunes filles et femmes qui participent aux élections en RDC, que ce soit au titre d'électrice, témoin ou de candidates. Ceci s'explique par des multiples facteurs notamment :

- L'influence des préjugés sociaux et d'une culture politique dominée par les hommes ;
- L'accès réduit des femmes aux ressources financières et économiques
- L'absence ou faiblesse de la formation des femmes à l'action citoyenne et politique
- L'immensité du territoire congolais et l'enclavement de certaines circonscriptions électorales qui a rendu la mise en œuvre des campagnes électorales difficiles, etc.

Pourquoi les femmes doivent s'impliquer activement dans la politique ⁴ ?

- Les femmes représentent environ 52% de la population de la RDC, et de 51% de l'électorat actuel ce qui rend indispensable leur contribution pour impulser le développement durable de la RDC.
- Dans plus ou moins 60% de ménages congolais sont soutenus par le travail des femmes. Certaines femmes se sont frayé un chemin incontournable dans l'économie informelle du pays et possèdent des expériences non négligentes qui permettent de répondre aux besoins de leurs familles. Ces riches expériences devraient être capitalisées pour améliorer la gestion économique nationale.
- La femme étant la conseillère par excellence, gardienne du patrimoine qui coordonne et contrôle l'épanouissement intégral de toute la famille, cellule de base et reflet de toute la société. Cette expérience doit être capitalisée et mise en profit de la gestion de la chose publique,
- La RDC a connu plus d'une décennie d'instabilité due à la présence des multiples groupes armés. Malgré tant d'effort fournis, ces groupes persistent et l'instabilité perdure. Les femmes, malgré qu'elles aient été victimes des affres de la guerre, elles continuent à œuvrer sur terrain pour la consolidation de la paix, et dans les conditions de travail difficile. Elles sont artisanes de paix. Il est nécessaire de les associer dans les instances décisionnelles de gestion et prévention des conflits pour promouvoir une paix durable ; etc.

REALISATION

Pour la première phase AIP a pu sensibiliser 20 jeunes femmes venant des universités et des différentes associations sur leurs rôles pendant le processus électoral, au moins 85% de 25 filles ont compris que leur participation à la chose publique est importante et on promet de participer activement, pas simplement en tant qu'électrice mais aussi comme observatrice ou témoins dans les bureaux de vote.

Elles ont aussi promis de faire la sensibilisation dans leurs quartiers pour que les autres jeunes femmes puissent aussi participer activement aux processus électoraux en cours

L'effectif ciblé a été atteint, nous avons donc scindé en deux l'effectif ciblé en raison de 25 par groupe.

⁴ Rapport campagne rien sans les femmes



Les étudiantes des universités, instituts supérieurs ainsi que les jeunes filles des organisations de la société civile ont constitué le 25 participant et ont rassuré leur disposition à participer aux élections prochaines nécessaires pour la gestion de la chose publique.

Dans le même ordre d'idées, la sensibilisation a réveillé les ambitions politiques de certaines participantes qui ont pris l'engagement de se présenter comme candidates aux élections de 2023 d'une part et d'autre par 60% de l'auditoire ont pris l'engagement de s'engager soit en adhérant à un parti politique et de restituer la sensibilisation dans leurs communautés.

Conclusion

La sensibilisation sur les rôles des jeunes filles dans le processus électoral a été un succès au vu des objectifs fixés qui ont été atteints. Elle a permis de poser un socle sur lequel peuvent s'appuyer les actions futures en vue d'atteindre l'objectif global du projet.

Les recommandations des participantes étant de tenir d'autres activités sous ce thème pour atteindre plusieurs femmes en vue d'une participation signification dans la gestion de la chose publique, nous prévoyons de ce fait une autre séance dans les jours qui viennent.

Partager avec les jeunes les outils qui vont les aider à mieux participer à la chose publique

Chercher de modèles en milieux politique qui peuvent inspirer les jeunes filles sur leur participation à la chose publique

ANNEXES

1. GALERIE



Photo d'ensemble à la fin de la rencontre





